

des articles nécessaires pour réussir. Et si vous prenez un rang convenable comme entrepreneurs professionnels, vous commanderez le respect de la population. Pour de telles personnes, les affaires sont profitables et agréables. On a dit: "si un homme s'établit comme entrepreneur pour faire de l'argent, il fait une erreur, mais que s'il regarde son état comme une profession et y prend un rang élevé, il ne commet pas d'erreur." Un entrepreneur doit être un homme de manières agréables et un gentil-homme. C'est la qualité qui lui est la plus nécessaire. Vous dites que vous ne pouvez pas atteindre les hommes qui ne se conduisent pas d'une manière digne de la profession et qui n'appartiennent pas à votre association. Eh bien, nous le faisons, nous, et les fabricants ne vendent pas à de tels hommes, de sorte qu'ils ne peuvent continuer les affaires. Vous pouvez les atteindre, et si notre association ne parvient pas à le faire, elle ne vaut rien.

Il a été dit qu'un entrepreneur devrait prêter son corbillard ou partie de son équipement à un voisin. Il faut savoir établir une limite ici, et si la chose est dure nous ne pouvons rien y faire. Nous voulons un intérêt et un profit pour le capital que nous avons mis dans les affaires. Celui qui nous fait de l'opposition peut n'avoir rien à perdre, il n'a souvent pas même un caractère en jeu. Il peut avoir quelques amis, mais c'est à peu près tout. Vous devez séparer le mauvais grain du bon, et refuser toute assistance à un tel homme. Maintenant, en justice pour moi-même, et pour protéger la profession, je ne prêtera pas ou ne louerais pas mon corbillard à une personne qui n'aurait pas ce qu'il lui faut pour conduire convenablement ses affaires comme entrepreneur. Il faut tirer une ligne en tout. Si un homme possède un corbillard et ce dont il a besoin pour conduire ses affaires, et qu'il veuille emprunter mon corbillard, je le lui laisserai avoir de suite. Cela serait bien, car il n'y a aucun danger qu'il abaisse les prix ou qu'il gâte les affaires.

M. Blake parle ensuite de la coopération avec les fabricants, et dit que les intérêts des entrepreneurs sont les mêmes que ceux des fabricants; et il termine en disant qu'il emporte chez lui le souvenir de tout ce qui a été fait à la convention, dont il reconnaissait avoir retiré beaucoup de profit.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA CONVENTION NATIONALE.

CHERS FRÈRES.—Ayant été votre délégué à l'Association Nationale, j'ai cru que vous recevriez avec plaisir un compte-rendu de ma mission, sous forme d'appendice à nos minutes.

La quatrième assemblée annuelle de l'Association des Directeurs de Funérailles de l'Amérique a été tenue dans la cité de Philadelphie, Pa., mercredi et jeudi, les 7 et 8 octobre, et se composait de délégués de seize états et de la province d'Ontario. La Pennsylvanie avait le plus grand nombre de membres, l'Ontario venait ensuite, puis les États de la Nouvelle-Angleterre, New-York, Ohio, Illinois, Indiana, Michigan, Iowa, Kentucky, Kansas, Californie, Maryland, Wisconsin, Minnesota et Alabama. Les deux jours ont été occupés agréablement et profitablement par des adresses prononcées par des membres éminents de la profession, des rapports de comité et des discussions sur des sujets intéressants. Le professeur d'anatomie, J. B. Deaver, de l'Université de la Pensylvanie, donna une intéressante lecture sur l'embaumement artériel et veineux; et on fit à votre représentant l'honneur de le placer dans le comité des fabricants de cercueils de l'Association Nationale. Un comité de l'Association Nationale des Fabricants de Cercueils était présent, et le président du comité, M. Hamilton, de Pittsburg, adressa l'assemblée et promit que l'association qu'il représentait, et qui se compose de tous les principaux fabricants des États-Unis, travaillerait de concert avec nous; je suis certain maintenant que nous pouvons obtenir de et par l'Association Nationale, de même qu'au moyen de la coopération des diverses organisations d'États, toute la protection que nous pouvons demander pour empêcher les entrepreneurs de notre province d'obtenir des marchandises des fabricants des États-Unis, s'ils n'ont pas le droit d'en avoir pour violation de nos règlements; et je suis sûr aussi que cette association possède en elle-même le pouvoir de concilier tous les différends qui peuvent s'élever entre ses membres, et de contrôler tous ceux